

L'excellence contre la science

Quand la mise en compétition et la bureaucratisation éloignent l'université de ses missions

Camille Vergnaud

Décryptant les conséquences des récentes réformes des universités en France, Camille Vergnaud montre comment les injonctions au rayonnement international et au partenariat local contribuent à la mise en compétition et à la bureaucratisation de ces établissements.

Compétitivité, excellence, visibilité internationale, transfert technologique : autant de termes – à la définition parfois floue – qui guident les politiques publiques actuelles de financement, d'évaluation et de pilotage du système d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR) en France. L'essentiel des réformes universitaires françaises des années 2000 paraissent traversées par ce qui a été décrit comme la « mythologie CAME : Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence » (Bouba-Olga et Grossetti 2018). Or, non seulement les effets de ces politiques « d'excellence » pour la qualité des recherches et des enseignements sont questionnables, mais ces réformes tendent à détourner universités et universitaires du travail proprement académique et à renforcer les disparités des conditions d'étude et de travail au sein de ce service public.

Au nom de la visibilité internationale : concentration et mise en compétition des universités

Alors que les politiques d'enseignement supérieur ont, après la Seconde Guerre mondiale, visé une répartition équilibrée des établissements sur le territoire national et une égalité d'accès aux études supérieures (Grossetti et Losego 2003), les activités académiques ont progressivement été conçues comme des moteurs de croissance, en mesure de contribuer aux dynamiques de métropolisation et à la compétitivité des territoires, selon un paradigme d'économie de la connaissance soutenu par l'Union européenne (Ravinet 2009). À partir du milieu des années 2000, les universités françaises subissent ainsi une série de réformes visant à rendre une dizaine d'entre elles « visibles à l'international », selon deux logiques. La première consiste à contraindre les établissements à se regrouper administrativement dans le but d'atteindre une masse critique (d'étudiant·es, de personnels, de publications) censée permettre de gravir les échelons des classements internationaux. La seconde logique repose sur une mise en concurrence des établissements pour obtenir des financements publics pour la recherche mais aussi la formation ou la rénovation des locaux. Cette sélection par la compétition amplifie le fonctionnement par appels à projets et concentre les moyens¹ – en particulier ceux du Programme d'investissement d'avenir (PIA) lancé en 2010 – vers des établissements labellisés comme « excellents » (Aust *et al.* 2018 ; Harroche 2021).

¹ Le financement de la recherche par appels à projets existait dès les années 1960 (Aust et Picard 2014), mais sa généralisation et sa concentration des financements, associées à une baisse des budgets récurrents, aboutissent à augmenter les disparités entre établissements (Musselin 2017, p. 70).

Se distinguer et se financer : incitations au partenariat et à l'implication territoriale

Cette mise en concurrence s'appuie sur des réformes législatives (LRU² en 2007 et LPR³ en 2020), qui placent les universités – et non plus l'État – comme responsables de la gestion de l'intégralité de leur budget et de leur masse salariale. Cette autonomie gestionnaire incite les équipes dirigeantes, mais aussi des responsables de formation ou des équipes de chercheur·es, à adopter une attitude de plus en plus entrepreneuriale pour se distinguer et se financer (Vergnaud 2022). Cela se traduit par une « construction organisationnelle » des universités (capacités de gestion financière, de valorisation et de communication) (Musselin 2017) et par des tentatives de diversification de leurs « ressources propres⁴ » dans un contexte de tension budgétaire (Calviac 2019) : création de fonds philanthropiques, développement de partenariats public-privé (par exemple pour autofinancer une formation), commercialisation de certains cursus (y compris *via* l'introduction progressive de frais d'inscription supplémentaires pour certains diplômes).

Ces objectifs de financement et de visibilité encouragent les universités à s'impliquer dans leur territoire pour nouer des partenariats et pour construire une image de marque distinctive. Le campus est alors pensé comme un levier d'attractivité (qualité de vie étudiante, engagement pour la durabilité, visibilité et charge symbolique des noms et des localisations). L'université Paris Nanterre s'est par exemple associée avec la Communauté d'agglomération du Mont-Valérien (CAMV⁵), où est localisé le campus, pour répondre à l'appel à projet PIA « Ville de demain », visant à financer des « projets urbains intégrés, innovants⁶ » (pas spécifiquement orientés vers l'ESR). En mettant en avant les projets d'aménagement durable du campus, notamment en termes de consommation énergétique, elle obtient une subvention de 1,3 million d'euros de la part de l'État, pour la construction d'un bâtiment de « bibliothèque-musée⁷ » (Vergnaud 2018, p. 350-400). Coordonner des acteurs académiques et afficher des partenariats avec des acteurs socio-économiques et des collectivités territoriales est d'ailleurs devenu obligatoire dans les contrats de financements passés avec l'État (« contrat de site » *via* la loi ESR 2013) et avec les régions (contrat de plan État-Région), en lien avec l'Union européenne (FEDER⁸ notamment).

Derrière le mythe de l'excellence, des sciences et professions malades de la bureaucratisation managériale

Ces politiques de concentration, de mise en concurrence et de *benchmarking*⁹ (Bruno 2008) des établissements universitaires sont loin de produire les effets d'attractivité et de hausse de productivité escomptés. Il n'existe pas de preuve empirique d'un effet de seuil qui aboutirait à une amélioration de la qualité scientifique suite à la concentration spatiale des moyens et des chercheur·es sur un seul site (Grossetti *et al.* 2020 ; Maisonobe *et al.* 2016). De plus, la mesure et la

² Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

³ Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

⁴ Cette diversification des financements peut être marquante au niveau d'un département ou d'une mention mais reste limitée à l'échelle des établissements. Voir par exemple le rapport de la Cour des comptes de 2018 sur l'opération Campus lancée en 2007 : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-01/11-dix-ans-apres-lancement-operation-Campus-premier-bilan-demi-teinte-Tome-1.pdf>, consulté en novembre 2022. Le propos ici concerne les établissements (et non les projets de recherche), financés à 87 % par de l'argent public (Calviac 2019, p. 55), octroyé de manière de plus en plus sélective, contractuelle et sur appels à projets.

⁵ La CAMV a été depuis intégrée à l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense (T4) avec la création de la Métropole du Grand Paris en 2016.

⁶ D'après les présentations par la Caisse des dépôts et consignations (Vergnaud 2018, p. 400).

⁷ Nommée « La Contemporaine » depuis 2018, la « Bibliothèque de documentation internationale contemporaine » (BDIC) est une bibliothèque, un musée et un centre d'archives français spécialisé sur l'histoire des XX^e et XXI^e siècles.

⁸ Fonds européen de développement régional.

⁹ Le *benchmarking* consiste à comparer les performances de différents agents par rapport à un certain nombre d'indicateurs préalablement sélectionnés.

labellisation de l'« excellence » reposent sur une vision appauvrie du travail dans l'ESR : surreprésentation de la recherche face aux autres activités (Zimmer *et al.* 2020), mesure majoritairement bibliométrique du travail académique, conception de l'internationalisation biaisée (prééminence des publications anglophones), survalorisation de classements internationaux aux critères controversés, poids de facteurs non académiques dans les choix d'attribution des financements d'« excellence » (Aust *et al.* 2018).

En revanche, les effets néfastes de cette injonction à l'« excellence » sur la qualité scientifique ont été documentés (Bacache-Beauvallet 2010 ; Gingras 2013) : baisse de la qualité des publications (« effet salami¹⁰ »), fraude ou corruption pour obtenir une publication dans une revue bien classée, pression croissante sur les personnels les plus vulnérables (doctorant·es, précaires, en recherche de poste), etc. Par ailleurs, le jeu des appels à projets valorise en premier lieu la capacité à se conformer rapidement à ces procédures (Barrier 2011 ; Musselin 2017 ; Soler 2021), et crée des effets de réputation cumulative (certains financements de politique d'excellence sont réservés aux précédents lauréats). Les critères et modalités d'attribution des fonds génèrent une marginalisation de certaines disciplines, notamment parmi les sciences humaines et sociales (SHS) (Rowell 2022), ou d'individus (Harroche 2021), à partir de critères non scientifiques. Plus largement, ces logiques de concentration et de différenciation participent d'une hiérarchisation des établissements et posent des questions d'égalité – notamment territoriales – des conditions d'étude et de travail au sein d'un service public.

Ces réformes néolibérales¹¹, inspirées du Nouveau management public, renforcent des dynamiques de bureaucratisation (Hibou 2012 ; Pacitto et Ahedda 2016), notamment à travers la multiplication d'agences de financement et d'évaluation. L'essor des modes de pilotage par contractualisation, évaluation et appels à projets s'appuie sur des dispositifs de calculs divers (budgets, données comptables, calculs de coûts, tableaux de bord, données statistiques...) (Chatelain-Ponroy *et al.* 2012) et aboutit ainsi à une surcharge de travail, à la fois pour les personnels administratifs et pour les enseignant·es-chercheur·es (Barrier 2011, p. 522). De nombreux travaux ont mis en avant les effets de division, voire de fragmentation de la profession universitaire générés par la multiplication des tâches, dont certaines invisibilisées (Barrier et Picard 2020 ; Soulié *et al.* 2006), et d'individualisation des conditions et stratégies de carrières (Darbus et Jedlicki 2014).

Vers des universités entrepreneuriales ?

La solution consiste-t-elle à « libérer » les universités françaises des pesanteurs administratives, juridiques et législatives pour les rendre plus réactives aux demandes de partenaires publics et privés, et attractives dans un système d'ESR concurrentiel ? Un détour par des exemples étrangers, notamment les universités privées à but non lucratif aux États-Unis (Vergnaud 2018), éclaire les risques d'une telle orientation.

La recherche permanente de ressources amène progressivement ces universités et leurs équipes à privilégier les formations et les projets de recherche susceptibles de mobiliser des cofinancements extérieurs (collectivités territoriales, partenariats privés, secteur philanthropique), et/ou permettant un profit financier, *via* par exemple la commercialisation de leurs activités (frais d'inscription, brevets, formation professionnelle, réponse à des commandes). Cela contraint l'autonomie académique et accroît les disparités entre disciplines, équipes, départements selon leurs possibilités (et volontés) de diversifier leurs financements. Une part croissante de postes, de temps et de moyens

¹⁰ Prolifération artificielle des publications, par exemple lorsqu'un même travail de recherche donne lieu à plusieurs publications quasi identiques (forme d'autoplégat).

¹¹ À partir de travaux liminaires de conceptualisation du néolibéralisme (Dardot et Laval 2010), on peut proposer la définition synthétique suivante : « Ensemble des propositions intellectuelles et des orientations politiques qui visent à étendre les mécanismes de marché et l'éthique de la concurrence à un spectre toujours plus large d'activités sociales, cela en s'appuyant sur une forte intervention de l'État » (Pinson 2020).

au sein de ces universités est alors allouée à la recherche et la gestion des fonds (Masseys-Bertonèche 2016), à la promotion de l'institution et à des activités non académiques comme la spéculation boursière ou le développement immobilier (Martel 2011 ; Vergnaud 2018, p. 295-302), éloignant à la fois l'organisation et ses membres du cœur de leurs missions de production et de transmission des savoirs.

Ces dynamiques de commercialisation et de privatisation influencent la manière dont elles interagissent avec leurs territoires d'ancrage (Dang Vu 2011, 2014 ; Vergnaud 2018). Les universités privées à but non lucratif aux États-Unis ont une obligation d'investir leurs bénéfices au service de l'intérêt général. Leur implication territoriale vise néanmoins des opérations rentables pour elles et leurs « étudiant·es-client·es », que ce soit pour lever des fonds philanthropiques, valoriser l'environnement proche ou trouver des opportunités pour la recherche et l'enseignement (stages, commandes, bénévolat). Leurs poids démographique, économique et financier dans les jeux d'acteurs locaux leur donnent une place prépondérante dans le développement urbain (Dang Vu 2014), pouvant renforcer les ruptures socio-spatiales (Baldwin 2021) et les inégalités (gentrification, sur-sollicitation de partenaires locaux).

Un service public de l'ESR en marge des universités ?

Fruit d'une histoire spécifique et liée à l'État, les universités françaises se distinguent fortement de leurs homologues états-uniennes, que ce soit par leur financement majoritairement public (Calviac 2019), leur fonctionnement organisationnel (Mignot-Gérard *et al.* 2019), leur implication territoriale (Vergnaud 2018) ou encore leurs conditions d'accès. Cependant, des dynamiques similaires, certes moins marquées, sont visibles, avec le développement de logiques de marchandisation des activités universitaires (Harari-Kermadec 2019), et le déploiement de financements et fonctionnements inspirés du privé (Vergnaud, à paraître). Au-delà de la bureaucratisation du travail universitaire, ce « gouvernement à distance » de l'ESR, par la mise en compétition et la concentration, accentue les disparités entre établissements, mais aussi entre personnels, cursus et étudiant·es. Dès lors, l'État apparaît de moins en moins garant d'un intérêt général et le fonctionnement bureaucratique et compétitif de l'ESR de plus en plus contraignant. Dans un contexte d'effondrement des recrutements¹² et de précarisation de l'emploi, des initiatives décident de mener un travail académique d'éducation et de recherche en marge des universités, sous forme associative¹³ ou coopérative¹⁴. Cette dynamique – ponctuelle en France – fait écho à une tendance néolibérale de délégation de missions de service public à un secteur intermédiaire composé d'associations et d'organisations à but non lucratif se professionnalisant progressivement, comme analysé aux États-Unis (Bacqué 2000 ; Duvoux 2015). Tant la mise en compétition des universités et universitaires que les tentatives pour s'en émanciper interrogent donc la capacité et la légitimité de l'État à garantir un service public de l'ESR sur l'ensemble du territoire.

Bibliographie

- Aust, J., Mazoyer, H. et Musselin, C. 2018. « Se mettre à l'IDEX ou être mis à l'index. Conformations, appropriations et résistances aux instruments d'action publique dans trois sites d'enseignement supérieur ». *Gouvernement et action publique*, vol. 7, n° 4, p. 9-37.
- Aust, J. et Picard, E. 2014. « Gouverner par la proximité. Allouer des fonds à des projets de recherche dans les années 1960 », *Genèses*, n° 94, p. 7-31. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-geneses-2014-1-page-7.htm>.

¹² Entre 2011 et 2021, le nombre de postes ouverts à recrutement a été divisé par deux, pour les MCF et les professeurs. Voir les chiffres ici : <https://academia.hypotheses.org/31908>, consulté en janvier 2023.

¹³ Voir par exemple La Cabane de la Recherche (<http://cabanerecherche.fr>), créée en réponse à un « contexte de mise en concurrence croissante entre chercheur·es et de démantèlement de la recherche publique ».

¹⁴ Voir par exemple L'Atelier des Jours à Venir (<https://www.joursavenir.org/mission>).

- Bacache-Beauvallet, M. 2010. « Concurrence et performance dans la recherche : l'effet des indicateurs », *Géoéconomie*, n° 53, p. 45-54. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-geoéconomie-2010-2-page-45.htm>.
- Bacqué, M.-H. 2000. « De la réforme urbaine au management social aux États-Unis. L'exemple du développement communautaire aux États-Unis », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 86, p. 66-76. Disponible en ligne à l'URL suivant : https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_2000_num_86_1_2313.
- Baldwin, D. L. 2021. *In the Shadow of the Ivory Tower: How Universities Are Plundering Our Cities*, New York : Bold Type Books.
- Barrier, J. 2011. « La science en projets : financements sur projet, autonomie professionnelle et transformations du travail des chercheurs académiques », *Sociologie du travail*, vol. 53, n° 4, p. 515-536. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/sdt/10309>.
- Barrier, J. et Picard, E. 2020. « Les universitaires, combien de divisions ? Lignes de fracture et transformations de la profession académique en France depuis les années 1990 », *Revue française de pédagogie*, n° 207, p. 19-28. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/rfp/9146>.
- Bouba-Olga, O. et Grossetti, M. 2018. « La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? ». (hal-01724699v2).
- Bruno, I. 2008. *À vos marques, prêts, cherchez ! La stratégie européenne de Lisbonne, vers un marché de la recherche*, Bellecombe-en-Bauges : Éditions du Croquant.
- Calviac, S. 2019. « Le financement des universités : évolutions et enjeux », *Revue française d'administration publique*, vol. 169, n° 1, p. 51-68. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2019-1-page-51.htm>.
- Chatelain-Ponroy, S. Mignot-Gérard, S., Musselin, C. et Sponem, S. 2012. *La Gouvernance des universités françaises. Pouvoir, évaluation et identité*, Rapport de recherche, Institut de recherche en gestion - Université Paris Val-de-Marne ; Centre de sociologie des organisations ; CNAM ; HEC Montréal. (halshs-00729058)
- Dang Vu, H. 2014. « Les grandes universités face aux enjeux de la production urbaine », *Espaces et sociétés*, n° 159, p. 17-35. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2014-4-page-17.htm>.
- Dang Vu, H. 2011. *L'Action immobilière des universités mondialisées : le plan campus au regard d'expériences américaines, britanniques et belges*, thèse de doctorat, Paris Est.
- Darbus, F. et Jedlicki, F. 2014. « Folle rationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Universitaires en danger », *Savoir/Agir*, n° 29, p. 25-34. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-savoir-agir-2014-3-page-25.htm>.
- Dardot, P. et Laval, C. 2010. *La Nouvelle Raison du monde*, Paris : La Découverte.
- Duvoux, N. 2015. *Les Oubliés du rêve américain : philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris : PUF.
- Gingras, Y. 2013. *Les Dérives de l'évaluation de la recherche : du bon usage de la bibliométrie*, Paris : Raisons d'agir.
- Grossetti, M. et Losego, P. (dir.). 2003. *La Territorialisation de l'enseignement supérieur et de la recherche : France, Espagne et Portugal*, Paris-Turin-Budapest : L'Harmattan.
- Grossetti, M., Maisonobe, M., Jégou, L., Milard, B. et Cabanac, G. 2020. « L'organisation spatiale de la recherche française à travers les publications savantes : régularité des tendances de long terme et désordre des politiques publiques (1999-2017) », (hal-02627291).
- Harari-Kermadec, H. 2019. *Le Classement de Shanghai. L'université marchandisée*, Lormont : Le Bord de l'eau.

- Harroche, A. 2021. *Gouverner par les inégalités : la mise en œuvre d'une initiative d'excellence dans l'enseignement supérieur et la recherche*, thèse de doctorat, Institut d'études politiques, Paris.
- Hibou, B. 2012. *La Bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris : La Découverte.
- Maisonobe, M., Grossetti, M., Milard, B., Eckert, D. et Jégou, L. 2016. « The Global Evolution of Scientific Collaboration Networks Between Cities: Multiple Scales », *Revue française de sociologie*, n° 57, p. 417-441. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-sociologie-2016-3-page-417.htm?ref=doi>.
- Martel, F. 2011. *De la culture en Amérique*, Paris : Flammarion.
- Masseys-Bertonèche, C. 2016. « Philanthropic Capitalism and the American Funding Model of Higher Education: An Example for Europe? », *Revue LISA* [en ligne], vol. 14, n° 1. URL : <https://journals.openedition.org/lisa/8846>.
- Mignot-Gérard, S., Normand, R. et Ravinet, P. 2019. « Les (re)configurations de l'université française », *Revue française d'administration publique*, n° 169, p. 5-20. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2019-1-page-5.htm>.
- Musselin, C. 2017. *La Grande Course des universités*, Paris : Presses de Sciences Po.
- Pacitto, J.-C. et Ahedda, D. 2016. « La réforme universitaire française : d'une inspiration managériale à une dérive bureaucratique », *Gestion et management public*, vol. 5, n° 2, p. 21-38. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://www.cairn.info/revue-gestion-et-management-public-2016-4-page-21.htm>.
- Pinson, G. 2020. *La Ville néolibérale*, Paris : PUF.
- Ravinet, P. 2009. « La construction européenne et l'enseignement supérieur », in R. Dehousse (dir.), *Politiques européennes*, Paris : Presses de Sciences Po, p. 353-368.
- Rowell, J. 2022. « Production et reproduction des hiérarchies disciplinaires dans une grande université de recherche française », *Sociologie*, vol. 13, n° 3, p. 261-278. Disponible en ligne à l'URL suivant : <https://journals.openedition.org/sociologie/10508>.
- Soler, C. 2021. « Le dispositif de financement des Initiatives d'Excellence : instrument de transformation de l'ESR en France », *Savoir/Agir*, n° 57, p. 103-115.
- Soulié, C., Faure, S. et Millet, M. 2006. « Rationalisation, bureaucratisation et mise en crise de l'ethos académique », *Regards sociologiques*, n° 31, p. 107-140.
- Vergnaud, C. 2018. *Universités et universitaires en leurs territoires : quelles implications pour quelles missions ? : étude comparée des cas de Syracuse University et de l'université Paris Nanterre*, thèse de doctorat, Université Paris Nanterre.
- Vergnaud, C. 2022. « Pratiques partenariales depuis l'université : vers des logiques entrepreneuriales ? Stratégies d'universitaires pour des partenariats non-académiques en SHS (études de cas États-Unis et France) », *Carnets de géographes* [en ligne], n° 16. URL : <https://journals.openedition.org/cdg/8075>.
- Vergnaud, C. à paraître. « Privatization Trends in French Public Universities: Challenging the Geographies of a Public Service », in D. Giband, K. Mary et N. Nafaa (dir.), *Social Geography of Globalized Education: Privatization(s), Segregation(s) and Resistance(s). Global North and South Perspectives*, Springer.
- Zimmer, A., Lemercier, C. et Peggy, C. 2020. « Enseignement et recherche sont inséparables », *La Vie des idées* [en ligne]. URL : <https://laviedesidees.fr/Enseignement-et-recherche-sont-inseparables.html>.

Camille Vergnaud est maîtresse de conférences en géographie à l'université Grenoble Alpes, membre de l'équipe Justice sociale (laboratoire PACTE, UMR CNRS 5194). Ses travaux analysent les missions attribuées aux universités dans différents modèles nationaux et les évolutions actuelles du système d'enseignement supérieur et de recherche en France. Enseignante à l'INSPE de l'académie de Grenoble, ses recherches portent également sur l'enseignement de la géographie dans le supérieur, en particulier la manière dont une discipline est définie et transmise dans et hors de la classe.

Pour citer cet article :

Camille Vergnaud, « L'excellence contre la science. Quand la mise en compétition et la bureaucratisation éloignent l'université de ses missions », *Métropolitiques*, 13 mars 2023.
URL : <https://metropolitiques.eu/L-excellence-contre-la-science.html>.
DOI : <https://doi.org/10.56698/metropolitiques.1896>.